

**Assemblée générale**

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 22 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18427 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/70/433)

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que la situation financière de l'Organisation s'est améliorée grâce aux efforts qu'ont fait les États Membres pour accélérer le paiement de leurs contributions. Depuis le 2 octobre 2015, date de clôture de la période couverte par le rapport, un total de 6,0 millions de dollars a été versé par six États Membres au titre du budget ordinaire, 110,3 millions de dollars ont été versés par 20 États Membres au titre des opérations de maintien de la paix, et 1,5 million de dollars ont été versés par deux États Membres pour le financement des tribunaux internationaux. Ces versements ont permis d'allonger la liste des États Membres s'étant acquittés de l'intégralité de leurs contributions au financement des différents budgets. Depuis qu'il a présenté le rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation (A/70/433), le 15 octobre 2015, quatre États Membres ont versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, ce qui porte à 134 le nombre des États à jour de ces contributions, cinq États Membres ont versé l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix, ce qui porte à 30 le nombre des États à jour de ces contributions et un État Membre est venu s'ajouter à la liste des États ayant versé l'intégralité de leurs contributions au financement des tribunaux internationaux, portant leur nombre total à 96. Enfin, depuis le 15 octobre 2015, le nombre d'États Membres à jour de leurs contributions au financement de tous les budgets est passé à 29, après réception des contributions de cinq États.

2. **M. Davidson** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, bien qu'il s'inquiète de ce que le montant des contributions non acquittées au financement du budget ordinaire et des tribunaux internationaux soit légèrement plus élevé qu'en octobre 2014, le Groupe relève avec satisfaction l'augmentation par rapport à l'année précédente des contributions versées au titre des opérations de maintien de la paix. Sachant que les cycles budgétaires des États Membres ne coïncident pas tous avec celui de l'ONU, le Groupe ne doute pas que la situation financière de l'Organisation s'améliorera à mesure que

les États Membres font le nécessaire pour verser les contributions.

3. Le Groupe reconnaît que des efforts ont été faits pour réduire les sommes dues par l'Organisation aux États Membres fournisseurs de contingents, d'unités de police et de matériel équipant les contingents, mais il estime que des mesures doivent être prises pour réduire encore l'arriéré de remboursement avant la fin de 2015. La plupart des pays fournisseurs de contingents étant des pays en développement, ils ne peuvent pas, si les remboursements tardent, continuer longtemps de financer leurs effectifs aux niveaux prévus et l'entretien du matériel de leurs troupes. Il s'agit là d'une question prioritaire pour le Groupe.

4. Le Groupe considère que l'Organisation, pour fonctionner efficacement et s'acquitter pleinement de ses mandats et activités, doit être financièrement stable, et il rappelle les obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la Charte. Tout en admettant qu'il faut faire preuve de compréhension à l'égard des pays qui sont temporairement incapables de remplir leurs obligations financières en raison de difficultés économiques, le Groupe prie instamment tous les États Membres de verser leurs quotes-parts dans leur intégralité, dans les délais impartis et sans condition. Il exprime sa reconnaissance aux États Membres qui ont acquitté une partie des sommes qu'ils devaient et souligne que le Groupe est hostile à toutes les mesures coercitives prises unilatéralement au mépris du droit international qui mettent certains de ses membres dans l'impossibilité de payer tout ou partie de leurs contributions.

5. Le Groupe s'inquiète de ce que certains États subordonnent le versement de leurs contributions à la réforme de l'Organisation. Ne pas verser les contributions dues au titre de budgets approuvés est un moyen de pression politique contraire au principe de l'égalité souveraine des États Membres dans la gestion de l'Organisation. Vu les arriérés importants accumulés par le principal contributeur et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur l'exécution des mandats, le Groupe exprime à nouveau sa crainte que le raisonnement qui a conduit à abaisser à 22 % le plafond du barème des quotes-parts ne se soit avéré faux. Enfin, le Groupe voudrait avoir l'assurance que l'exécution des programmes et activités financés par le budget ordinaire ne sera pas retardée ou limitée en raison du non-paiement de contributions.

6. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la CELAC, tout en notant avec satisfaction qu'il est prévu des soldes de trésorerie positifs pour les tribunaux internationaux, le plan-cadre d'équipement et les opérations de maintien de la paix, estime que l'évolution du solde de trésorerie du budget ordinaire prévue pour les derniers mois de l'année reste préoccupante. Elle rend hommage aux États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, et engage les autres à le faire dans les meilleurs délais.

7. La CELAC craint en particulier que les déficits de trésorerie au titre du budget ordinaire n'entraînent une grave crise de trésorerie vers la fin de 2015 si de nouveaux versements ne sont pas reçus. Il est impératif de remédier à cette situation pour que la situation de trésorerie soit saine en fin d'exercice. Les États Membres doivent s'acquitter promptement de l'intégralité de leurs obligations financières, en particulier ceux qui doivent des sommes importantes, ce qui est régulièrement le cas pour l'un d'entre eux. Il ne faut par ailleurs ménager aucun effort pour réduire au minimum l'incidence des arriérés sur la stabilité financière de l'Organisation et assurer la cohérence de la gestion des ressources financières en vue de garantir l'exécution des mandats. Il faut en outre apprécier à leur juste valeur les efforts faits par les pays en développement pour remplir leurs obligations financières envers l'Organisation en dépit de leurs difficultés économiques.

8. Les remboursements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents dépendent du versement rapide et intégral de leurs contributions par tous les États Membres. L'intervenante fait observer que plusieurs membres de la CELAC consentent de lourds sacrifices pour respecter l'engagement qu'ils ont pris de fournir des contingents et d'entretenir leur matériel. Notant que la dette totale de l'Organisation envers les États Membres devrait diminuer avant la fin de 2015 grâce aux efforts faits pour simplifier et accélérer les formalités de paiement, la CELAC se félicite de la poursuite des progrès en ce sens.

9. **M^{me} Pereira Sotomayor** relève que la plupart des États Membres ont versé l'intégralité de leurs contributions au financement du plan-cadre d'équipement et engage les autres à faire de même

dans les meilleurs délais, le Secrétariat ayant l'obligation d'achever le projet sans dépassement du budget arrêté et selon le calendrier prévu. Une assistance devrait être fournie aux États Membres pour leur faciliter le paiement intégral et ponctuel de leurs contributions. La CELAC condamne les mesures coercitives prises unilatéralement au mépris du droit international qui empêchent certains de ses membres de payer tout ou partie de leurs contributions.

10. **M. Teo Choon Heng** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dit que, si elle trouve encourageant que les indicateurs de la situation financière de l'ONU en 2015 soient généralement bons et félicite les États Membres qui ont fait un effort concerté pour honorer leurs obligations financières envers l'Organisation intégralement, en temps voulu et sans condition, l'ASEAN s'inquiète de ce que la proportion de contributions non versées ait augmenté par rapport à 2014. Compte tenu de la forte probabilité que de graves problèmes de trésorerie surviennent vers la fin de l'année si les entrées de contributions au titre du budget ordinaire ne sont pas suffisantes, l'ASEAN engage les États Membres à honorer leurs obligations financières dûment et promptement de manière à garantir la bonne exécution des mandats. Tout en notant avec satisfaction les efforts faits pour réduire l'encours de la dette de l'Organisation envers les États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, l'ASEAN souligne la nécessité d'accélérer le paiement des sommes restant dues.

11. L'Organisation, à qui incombe la responsabilité de relever les défis de plus en plus complexes auxquels les États Membres doivent collectivement faire face, de l'extrémisme violent aux changements climatiques mondiaux, doit pouvoir disposer des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission. En parallèle, l'Organisation doit continuer de renforcer ses procédures internes en vue d'accroître la transparence et de mieux faire respecter le principe de responsabilité.

12. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que

compte tenu de la multitude de difficultés d'envergure mondiale auxquelles doit faire face la communauté internationale, une Organisation forte et efficace est plus que jamais indispensable. À cet égard, le Secrétariat et les États Membres doivent assumer conjointement la responsabilité de la bonne gestion des ressources financières de l'ONU, et le financement de l'ONU et l'utilisation judicieuse de ses ressources constituent deux volets essentiels de ce partenariat. Le nombres d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au financement du budget ordinaire a légèrement augmenté par rapport à 2014, alors que le nombre ceux qui ont versé leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux a diminué. Sa délégation reste préoccupée par le montant élevé des arriérés de contributions et note avec satisfaction les paiements effectués depuis le 2 octobre 2015, date de clôture de la période couverte par le rapport au Secrétaire général.

13. Bien que les indicateurs financiers pour 2015 soient par ailleurs très positifs, on s'attend à ce que le volant de trésorerie disponible au titre du budget ordinaire, déjà limité, se réduise encore vers la fin de l'année. Il importe donc d'autant plus que les États Membres versent leurs contributions dans leur intégralité et à temps. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que l'ONU, dans toutes ses activités, utilise ses ressources de manière plus judicieuse, que des formules innovantes soient adoptées pour assurer la bonne exécution des mandats et que l'Organisation ne dépasse pas les budgets votés. Tout en restant fidèles à leur engagement de fournir à l'Organisation les ressources nécessaires pour qu'elle puisse mener à bien ses activités, les membres de l'Union européenne sont d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer son fonctionnement, notamment grâce à l'adoption de mesures d'économie et de stratégies d'optimisation des ressources qui permettent de redéfinir rationnellement les priorités des activités et d'obtenir de meilleurs résultats.

14. **M. Vachon** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'il craint qu'une grave crise de liquidités n'éclate d'ici à la fin de l'année si les trois pays dont les arriérés de contributions au financement du budget ordinaire sont les plus importants ne les paient pas dans les plus brefs délais. Il exhorte tous les États Membres que ne l'ont pas encore fait à verser la totalité de leur quote-part du financement du budget ordinaire.

15. Les arriérés, dont le montant dépasse les 2,5 milliards de dollars, entraînent de nombreuses conséquences négatives, y compris des retards dans les remboursements des sommes dues aux États Membres au titre des troupes, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, ainsi que des lettres d'attribution et des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité. M. Vachon se félicite des efforts qui ont été faits pour réduire le montant des paiements en souffrance au titre des troupes et des policiers fournis par les États, en dépit du fait que certains États Membres ne s'acquittent pas intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières. Les délégations canadienne, australienne et néo-zélandaise déplorent l'iniquité de la situation qui résulte de ce que certains États Membres paient intégralement et ponctuellement leurs contributions alors que les autres ne le font pas. Les trois pays continueront néanmoins de montrer leur attachement à l'Organisation en payant leurs contributions intégralement, à temps et sans condition. M. Vachon demande instamment à tous les États Membres d'honorer de même les obligations que leur impose la Charte. Les États Membres qui ont accumulé des arriérés devraient présenter des échéanciers pluriannuels de paiement.

16. En raison des difficultés budgétaires que de nombreux États Membres continuent d'éprouver, il incombe à l'Organisation d'améliorer et d'adapter constamment ses pratiques, de chercher activement à réaliser des gains d'efficacité et de veiller à l'exécution plus efficace des programmes. Les trois délégations demeurent fermement résolues à soutenir l'action entreprise pour renforcer la discipline financière et le contrôle et faire respecter l'obligation de rendre compte des résultats. Les États Membres, pour leur part, doivent non seulement veiller à ce que l'Organisation dispose des ressources nécessaires pour exécuter les mandats qu'ils lui assignent, mais aussi s'attacher ensemble à recenser les secteurs où des gains d'efficacité pourraient être réalisés et à trouver des solutions novatrices pour simplifier les modes des fonctionnement et hiérarchiser les activités. M. Vachon se félicite des progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les méthodes de planification et de budgétisation de l'Organisation établi par un groupe d'experts indépendants à la demande d'un groupe interrégional d'États Membres.

17. Pour se montrer à la hauteur de multiples défis mondiaux dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, l'Organisation doit gérer efficacement les ressources que lui fournissent les États Membres. Une fois que les priorités ont été définies et les mandats convenus, la discipline budgétaire de l'Organisation et la volonté de tous les États Membres d'honorer leurs obligations sont indissociables.

18. **M. Kishimori** (Japon) dit que, fidèle à ses engagements aux termes de la Charte, son pays a acquitté intégralement ses contributions au financement du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement, malgré les difficultés financières qu'il éprouve depuis des années et le mouvement récent des taux de change.

19. Constatant avec satisfaction les efforts considérables faits par le Secrétariat pour employer les ressources avec efficience et efficacité, la délégation japonaise compte qu'il suivra de près l'évolution de la situation de trésorerie du budget ordinaire et en tiendra l'Assemblée générale informée.

20. L'Organisation doit employer les ressources fournies par les États Membres avec efficience et efficacité aux fins de l'exécution des mandats. À cet égard, le Secrétariat pourrait s'inspirer de l'expérience des États Membres. L'Assemblée générale devrait rechercher des solutions raisonnables et pratiques lorsqu'elle examine les projets de budget.

21. **M. Ibrahim** (Malaisie) dit que, bien que tout en constatant que la situation financière de l'Organisation est bonne et que 128 États Membres avaient réglé intégralement leurs contributions au financement du budget ordinaire au 2 octobre 2015, la délégation malaisienne juge inquiétant que le montant des contributions impayées au financement du budget ordinaire atteigne 1 milliard de dollars. Tous les États Membres sont tenus de financer l'Organisation, car le manque de ressources risque de compromettre ses activités et de l'empêcher d'exécuter efficacement ses mandats.

22. La délégation malaisienne relève également avec inquiétude que les arriérés de contributions au financement des opérations de maintien de la paix dépassent le milliard de dollars. Il est vrai que le cycle budgétaire des États Membres et celui des missions de maintien de la paix ne coïncident pas, mais le

financement de ces missions, pour lequel un budget total d'environ 8 milliards de dollars a été approuvé, procède d'un engagement sérieux en faveur de la paix et la sécurité internationales. Les États Membres devraient faire en sorte que l'action des 17 missions de maintien de la paix et de leurs 100 000 soldats de la paix ne soit pas entravée par le manque de ressources.

23. **M. Chanthaphim** (République démocratique populaire lao) dit que les États Membres devraient s'acquitter de leurs obligations financières annuelles intégralement, ponctuellement et sans condition, car si elle ne dispose pas des ressources nécessaires, l'Organisation ne sera pas en mesure de remplir sa mission de maintien de la paix et la sécurité internationales et de promotion de la coopération. En général, les indicateurs de la situation financière de l'Organisation sont bons, et la délégation lao salue les efforts que font de nombreux États Membres pour payer intégralement l'ensemble de leurs contributions. Le Gouvernement lao tient à régler ses contributions à temps et invite les autres États Membres à faire de même pour permettre à l'Organisation d'exécuter ses mandats.

24. **M. Deme** (Sénégal) relève l'amélioration de la situation de la trésorerie de l'Organisation, toutes activités confondues, et note que le nombre de pays à jour de leurs contributions a augmenté. Néanmoins, la situation risque de devenir intenable, et des difficultés de trésorerie sont à craindre à la fin de l'année si le milliard de dollars de contributions impayées au financement du budget ordinaire n'est pas versé dans les mois à venir.

25. Une analyse approfondie révèle que le financement d'activités prédéfinies par des contributions volontaires est une pratique de plus en plus courante, ce qui a des effets négatifs sur le budget ordinaire et pourrait entraîner un déséquilibre des taux d'exécution des programmes. Il est essentiel que les contributions soient versées intégralement, ponctuellement et sans condition afin de garantir à l'Organisation la stabilité financière dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats. Malgré ses ressources limitées et des conditions économiques défavorables, le Sénégal s'est fait un devoir de remplir toutes ses obligations financières.

26. La conjoncture économique peu reluisante a amené les États Membres à gérer leur budget avec prudence; l'Organisation devrait faire de même étant

donné ses problèmes de ressources. Or, le projet de budget pour l'exercice 2016-2017 prévoit une dépense totale de 568 milliards de dollars en augmentation de 180 millions de dollars par rapport à l'exercice en cours. L'Organisation devrait faire plus avec moins, améliorer le recouvrement de ses ressources financières et trouver des moyens novateurs de rendre ses activités plus efficaces. Elle devrait être gérée avec le maximum d'efficacité, de transparence et d'efficience, conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale.

27. Bien qu'il ait fait des efforts louables pour limiter les frais de fonctionnement et rationaliser la gestion des postes, réduisant ainsi les dépenses de personnel, le Secrétariat doit faire preuve d'imagination pour trouver de nouveaux moyens de renforcer son efficacité et de réduire ses dépenses. La délégation sénégalaise tout en se félicitant de la réduction des montants restant à rembourser aux États Membres au titre des troupes, des unités de police et du matériel appartenant aux contingents, demande que les remboursements soient plus rapides afin que ces États ne soient pas pénalisés. Le projet de budget pour les missions politiques spéciales s'établit à plus de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017; un compte séparé devrait être ouvert pour ces missions, comme c'est déjà le cas pour chaque mission de maintien de la paix.

28. Le progiciel de gestion intégré Umoja, les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le dispositif amélioré de gestion de la mobilité et le dispositif de prestation de services centralisée constituent une bonne base pour rendre les systèmes du Secrétariat plus efficaces et améliorer leurs performances. L'action menée dans ce domaine doit être recentrée et il faut améliorer les services pour en accroître la cohérence. À cette fin, l'Organisation, une fois restructurée, devra être dotée des moyens qui lui sont nécessaires pour répondre aux besoins du monde moderne et s'acquitter des mandats qui lui ont été assignés.

29. La Commission devrait examiner le barème des quotes-parts en alliant une démarche ouverte et souple au réalisme économique. Ses recommandations sur la révision du barème devraient tenir compte de ce que l'Assemblée générale exerce en la matière un pouvoir exclusif qu'elle tire des résolutions qu'elle a adoptées et de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Les modifications proposées du barème doivent être

approuvées par consensus, et la délégation sénégalaise s'opposera à toute décision qui ne serait consensuelle.

30. De larges consultations devraient être engagées pour lever les doutes et suspicions de nombreuses délégations quant à l'application du principe de la capacité de paiement, qui est un élément essentiel de la méthode de calcul du barème des quotes-parts. Les débats portant sur l'élaboration du nouveau barème devraient tenir compte de la capacité de paiement de tous les États Membres et de la responsabilité particulière incombant aux membres permanents du Conseil de sécurité. Il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité d'augmenter les contributions des pays en développement alors que ceux-ci continuent d'éprouver des difficultés consécutives à la crise économique et restent très endettés.

31. **M. Goren** (Israël) dit que depuis quelques années, son pays fait partie d'un petit groupe d'États Membres qui paient intégralement et ponctuellement toutes leurs contributions, à la suite de la décision prise par son Gouvernement de s'intéresser activement au budget et à l'administration de l'Organisation et de veiller à ce que son point de vue soit pris en compte lors de la rédaction des projets de résolution proposés par la Commission.

32. Toutefois, l'exercice par les États Membres de leur responsabilité budgétaire n'est que l'un de deux termes de l'équation. Il leur faut aussi fournir à l'Organisation les fonds dont elle a besoin pour s'attaquer aux problèmes de paix, de sécurité et de développement conformément à la Charte et aux valeurs défendues par les Nations Unies, sans a priori ni partialité.

33. La délégation israélienne privilégie le consensus et la collégialité dans les travaux de la Commission sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015 et la stratégie informatique et télématique. Israël entend collaborer avec le Secrétariat et avec les autres États Membres pour édifier une Organisation capable de relever les défis mondiaux.

34. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) dit que la création de l'Organisation a été l'une des réalisations les plus importantes de l'humanité et que les idéaux dont procède la Charte ont bien résisté à l'épreuve du temps. Cependant, bien que la Charte prescrive aux États Membres d'unir leurs forces pour réaliser le développement et faire régner la paix, la prospérité et

la dignité, les difficultés liées à la pauvreté, au changement climatique et au nouveau programme de développement subsistent. Sous la supervision de l'Assemblée générale, l'Organisation doit renforcer son action à l'échelle mondiale et s'acquitter efficacement des mandats qui lui ont été assignés. À cette fin, les États Membres doivent lui garantir un financement stable en payant leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans condition.

35. Il est préoccupant de constater qu'un État Membre est à lui seul responsable de la majeure partie des arriérés de contributions au financement du budget et qu'il se trouve être celui qui bénéficie de la plus importante dérogation à la méthode de calcul des quotes-parts. Cette rétention délibérée compromet la stabilité financière de l'Organisation, et l'accumulation d'arriérés entrave l'exécution de ses mandats et lui impose des contraintes financières considérables. Le Secrétariat devrait s'employer à limiter autant que possible l'incidence de cette pression économique et à gérer efficacement ses ressources financières pour rehausser le prestige international de l'Organisation. Exiger des résultats tout en réduisant les ressources humaines et financières n'est pas une bonne recette. Faire plus avec moins ne doit pas revenir à tout faire avec presque rien. Il importe certes d'accroître l'efficacité et de mieux faire respecter le principe de responsabilité, mais pour ce faire, il faut des ressources suffisantes employées conformément aux programmes de l'Organisation. Des coupes budgétaires arbitraires retardent l'exécution des mandats approuvés par les États Membres.

36. De nombreux pays en développement ont montré leur attachement à l'Organisation en s'acquittant de leurs obligations financières malgré leurs difficultés économiques. Leur capacité de paiement est limitée non seulement par la crise financière, mais également par des mesures coercitives prises unilatéralement contre eux, en violation du droit international, notamment de la Charte et des accords conclus entre l'Organisation et le pays hôte. Cuba dénonce cette situation. Bien qu'il ait subi les conséquences du blocus économique, commercial et financier injuste imposé par les États-Unis, Cuba a fait tout son possible pour verser en temps voulu ses contributions au financement du budget.

37. Le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis est un premier pas vers la normalisation de leurs relations, et la délégation

cubaine a salué l'intention du Président des États-Unis de demander au Congrès de mettre fin au blocus. Toutefois, le Président pourrait assouplir considérablement les modalités d'application du blocus, qui constitue le régime de sanctions unilatérales le plus injuste et le plus long jamais imposé à un pays; il lui suffirait pour ce faire d'exercer son pouvoir exécutif. Il est essentiel aussi que la communauté internationale manifeste son soutien au Président des États-Unis et aux membres du Congrès qui sont favorables à la levée du blocus. Cuba a bon espoir que la grande majorité des États Membres se prononcent à nouveau en faveur du projet de résolution de l'Assemblée générale préconisant la levée du blocus.

La séance est levée à 11 h 10.